

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq le trois mars, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'annexe de la mairie de La Roche-Chalais, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire.  
Date de convocation : 3 avril 2025

**PRESENTS** : LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., LAGORGETTE P., CAZERES C., VICAIRE BONNIEU D., HUGON DE MASGONTIER A., BONNEFONT MAILLETAS A., RAVON A., LECOQ T.,

**ABSENTS** : VIAUD A. procuration à LACHAUD J., BOISDRON C. procuration à SAUTREAU J.M., CHABANET M., MALLET J. procuration à RAVON A., M., FORESTIER M,

**SECRETAIRE** : VICAIRE BONNIEU D.

### Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 mars 2025

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 03/03/2025.

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

### 1 - FINANCES :

#### 1.a - TAUX DES TAXES LOCALES – ANNEE 2025

Le maire indique qu'il convient de voter les taux des taxes locales pour l'année 2025.  
Il propose de ne pas augmenter les taux cette année.

TAXES	TAUX 2024	TAUX COMMUNAUX RECONDUITS POUR 2025
T.F.B.	39,36	39,36
T.F.N.B.	78,16	78,16
C.F.E.	17,77	17,77
T.H.	19,93	19,93

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Valide les taux pour 2025.
- Désigne le maire pour signer tout document s'y rapportant.

#### 1.b - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025 (1<sup>ère</sup> tranche)

- Les Amis de l'orgue	300€	- TELETHON	300€
- Association musicale	3 900€	- Comice Agricole Montpon	200€
- Amicale laïque	350€	- GRAHC	350€
- Les Archers de la Double	1 300€	- JSP ST Aulaye	500€
- Cinéma Club	30 000€	- UNSS St Aulaye	310€
- Club des aînés LRC	1 000€	- la ferme du Parcot	500€
- Club des nageurs	1 200€	- Asso Myosotis	40€

- Club tennis LRC	4 000€	- Rock XL	500€
- Comité des fêtes SMR	2 000€	- Tour de France vieilles motos	1000€
- Comité des fêtes SML	4 200€		
- La gaule rochalaisienne	1 500€		
- Jazz et vin en Double	2 500€		
- Judo Club LRC	2 500€		
- Nos petits ateliers	250€		
- Société de chasse LRC	500€		
- Société de chasse SMR	800€		
- Secours catholique	200€		
- Les Doublauds	500€		
- La voix des aînés	360€		
- Les motards de la Dronne	300€		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve le montant des subventions
- Décide d'imputer ces dépenses au compte 65748

*Alain RAVON ne prend pas part au vote pour le club des nageurs.*

*Patrick LAGORGETTE ne prend pas part au vote pour le cinéma.*

### 1.c - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025 (2<sup>ème</sup> tranche)

Subventions versées sous conditions aux associations suivantes :

- Alliance football	4 000€
- SAMIRI	600€
- Société chasse SML	1 500€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve le montant des subventions
- Décide d'imputer ces dépenses au compte 65748

### BUDGETS PRIMITIFS 2025.

BUDGET PRINCIPAL	
Fonctionnement	Investissement
4 581 298.98	2 847 913.79
BUDGET ASSAINISSEMENT	
Fonctionnement	Investissement
256 774.19	501 267.15
BUDGET LOTISSEMENT DU MERIDIEN	
Fonctionnement	Investissement
0	0
BUDGET RESIDENCE JEANNE NICOLAS	
Fonctionnement	Investissement
211 424.21	220 423.74

BUDGET CAMPING	
Fonctionnement	Investissement
140 410.23	112 280.32

**Votés à l'unanimité**

## 2- AMÉNAGEMENT CHEMINEMENT RD 730 : avenant n° 2

Le Maire informe qu'il convient de valider un avenant au marché d'aménagement du cheminement de la RD 730 vers la halte nautique à la suite de la découverte d'une canalisation pluvial en sommet de talus qui oblige à réaliser des travaux supplémentaires afin de rediriger le ruisseau et de réaliser une descente en enrochement maçonnés afin d'éviter tous ruissellements. Ces travaux n'étant pas prévu au marché ils doivent faire l'objet d'un avenant financier ».

Le montant de ces travaux est de 4 895 € HT soit 5 874€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte l'avenant n° 2 d'un montant de 5 874€ TTC,
- Autorise Le Maire à signer l'avenant n°2 et tout autre document nécessaire.

## 3- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE

Le maire informe les élus qu'une consultation a été effectuée pour les travaux de voirie 2025-2026.

Il précise que 6 entreprises ont proposé une offre et que le classement final conclut à l'attribution du marché au profit de l'entreprise COLAS Ets Dordogne le Perrier 51 route de Montanceix 24110 SAINT-ASTIER pour l'offre de base d'un montant de 147 489€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour le montant indiqué,
- Désigne le maire ou son adjoint pour signer tous documents nécessaires à ce marché.

## 4- INDEMNISATION DES COMMERCANTS

Le maire indique que plusieurs échanges et rencontres ont eu lieu avec une commerçante s'estimant lésée lors des travaux de la place du puits qui chante, mettant selon elle à mal son chiffre d'affaire.

Conseils pris auprès de l'AMF (Association des Maires de France) et de notre comptable public, et après étude des documents fournis par cette commerçante, le conseil municipal appelé à se prononcer sur le principe et les modalités d'indemnisation, considère que la demande d'indemnisation de cette commerçante est non recevable.

## 5- PLAN DE STATIONNEMENT DU CENTRE BOURG

Monsieur le maire indique que les emplacements du stationnement en centre bourg sont désormais fixés et sur le point d'être aménagés.

Il demande aux élus de se prononcer sur les durées de stationnement de chacune des zones et de fixer les modalités de contrôle.

Considérant les objectifs de meilleur partage de l'espace public entre les usagers, de meilleures disponibilités et accessibilité des places de stationnement, d'accès facilité aux commerces et aux services, de meilleures circulation et d'incitation à utiliser les mobilités douces,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Décide d'instaurer une zone bleue dans le centre bourg comme indiqué sur le plan annexé,

- Indique que cette zone sera réglementée par l'apposition d'un disque européen de stationnement « zone bleue » et sera d'une durée maximale de 15 minutes du lundi au samedi de 7h00 à 19h00,
- Dit que le stationnement sera contrôlé par deux agents assermentés pour la surveillance de la voie publique,
- Précise qu'en cas de non-respect, une amende sera appliquée aux contrevenants selon la législation en vigueur,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

## **6 - APPROBATION DU PROJET D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL**

Monsieur le Maire présente le projet proposé par la SEM24 Périgord Energies qui consiste à implanter une centrale photovoltaïque d'une puissance de 999KWc qui devra faire l'objet d'une demande de raccordement en direct sur la ligne HT qui passe à proximité.

Le projet se trouvera sur les parcelles cadastrées ZH 19 et 79 appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve le projet présenté par la SEM 24,
- Accepte que la commune signe la promesse de bail emphytéotique avec la SEM 24,
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe à signer tous les actes et pièces relatifs au bail à construction concernant ce projet.

## **7 - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE AUX BESOINS LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (EMPLOIS SAISONNIERS)**

Le *Conseil Municipal*,

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité tel que l'ouverture quotidienne du centre de loisirs durant les mois de juillet et août 2024, l'ouverture de la piscine du 14 juin au 31 août 2025, l'entretien des espaces verts, l'arrosage des massifs et l'activité festive estivale organisée par la municipalité,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, à l'unanimité** :

La création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 de **2 emplois contractuels** non permanents à durée déterminée jusqu'au 30 septembre 2025 pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité **aux services techniques**, dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C à temps complet avec une rémunération calculée sur l'indice majoré 366, indice brut 367.

La création à compter du 14 juin 2025 de **2 emplois contractuels** non permanents à durée déterminée jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2025 **pour la piscine** à savoir un surveillant de baignade et un maître-nageur sauveteur à temps complet avec une rémunération calculée par référence au grade d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe.

La création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 de **2 emplois contractuels** non permanents à durée déterminée pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du **centre de loisirs**, dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie C à temps complet avec une rémunération calculée sur l'indice majoré 366, indice brut 367. Ces emplois seront occupés par des agents contractuels justifiants d'un diplôme d'animateur ou équivalent pour une durée d'un ou deux mois.

La création **d'1 emploi contractuel** non permanent du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025, à durée déterminée pour faire face à un besoin saisonnier à savoir **la caisse de la piscine**, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps non complet 30/35<sup>ème</sup> avec une rémunération calculée sur l'indice majoré 366, indice brut 367.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **8 – VENTE TERRAINS COMMUNAUX**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le principe et les modalités de vente de terrains communaux, l'une située dans le lotissement de bois gentil, les deux autres aux nauges de la combe et à Matarat ouest.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le principe de la vente des terrains après avis des services des domaines à condition qu'il n'y ait aucun frais à la charge de la commune.

### ***Martine CONIJN :***

- 27/03 plus de 40 participants à la dictée
- 7/04 rencontre avec Pierre AUZEAU pour le projet culturel et l'accueil d'artiste en résidence.

### ***Jocelyne LACHAUD :***

- 03/09 visite du jury Villes et Villages fleuris
- 20/09 inauguration station trail avec 5 parcours

### ***Delphine VICAIRE BONNIEU***

- 19 octobre 2025 = Journée Nationale de la Résilience. Dans le cadre de la mise en place du PCS et afin de le valoriser, au titre également du risque inondation, menons-nous une action ?

### ***Jacky DUCOURTIOUX***

- 05/04 matin : café gourmand Gym volontaire
- 05/04 après-midi : Marche Agir Cancer Gironde

### ***Jean-Michel SAUTREAU***

- 04/04 fin de l'enquête publique sur le projet de création d'un crématorium (88 contributions reçues par mail + environ 30 réponses papiers)

**Fin de séance à 20h15**